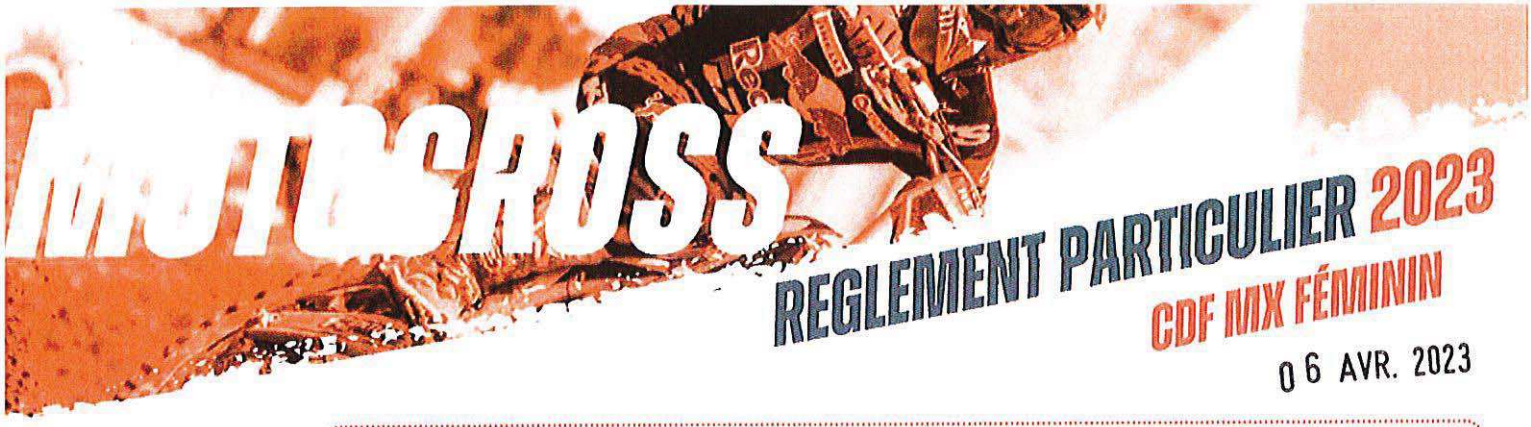

06 AVR. 2023

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : MOTOCROSS DE L' OISANS
N° d'épreuve FFM : 197
E-mail : Motocross.oisans38@gmail.Com
Date : 04/06/2023
Téléphone : 06 21 28 01 73
Lieu : BOURG D' OISANS
Organisateur technique : MOTOCROSS DE L' OISANS

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----------	DUVERT PHILIPPE	Licence : 214674
Délégué FFM (Président de jury) ------	LAINEY CYRILLE	Licence : 103761
Membre du Jury ----------	GAUZY PASCAL	Licence : 079468
Membre du Jury ----------	DUVERT SYLVIE	Licence : 244014
Commissaire technique responsable -	CACHELEUX JEROME	Licence : 057497
Responsable du chronométrage -------	SEGOUIN ELIANE	Licence : 022141

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

MX FÉMININ SCRATCH

Age ---------- 15 ans minimum
Licences------- NCO / Inter / LUE
Cylindrée------ Classes 2, 3 & 4
Plaques-------- Numéro blanc sur fond bleu

MX FÉMININ 125

Age---------- De 13 à 20 ans*
Licences------ NCO / Inter / LUE / NJ
Cylindrée ----- 125cc 2T
Plaques ------- Numéro blanc sur fond bleu

**Les pilotes ne devront pas avoir 21 ans au cours de l'année.*

Primes d'arrivée :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	160 €	6ème	100 €	11ème	67 €	16ème	55 €
2ème	140 €	7ème	90 €	12ème	65 €	17ème	52 €
3ème	130 €	8ème	82 €	13ème	63 €	18ème	50 €
4ème	120 €	9ème	76 €	14ème	60 €	19ème	47 €
5ème	110 €	10ème	70 €	15ème	58 €	20ème	45 €

ARTICLE 4 I CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 I RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 I MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **BOURGEOIS JEAN-BAPTISTE**

Nombre de secouristes **8**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Hôpital le plus proche ..... **CHU GRENOBLE**

Temps de trajet (en min) ..... **55 MIN**

ARTICLE 7 I LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..... **CIRCUIT MOTOCROSS DE L' OISANS**

Adresse ..... **Chm de la cotonne, 38520 Bourg d' Oisans**

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **40**

En manche : **40**

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1555m

Largeur minimum de la piste **5**

Largeur de la grille **30**

Longueur de la ligne droite de départ **80**

Nombre d'OCP* **19**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB

DATE : **05/04/2023**

VISA DE LA LIGUE

DATE : 27 AVR. 2023

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHONE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
Tél. 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE : 03/05/2023
NUMÉRO : 23/0466

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

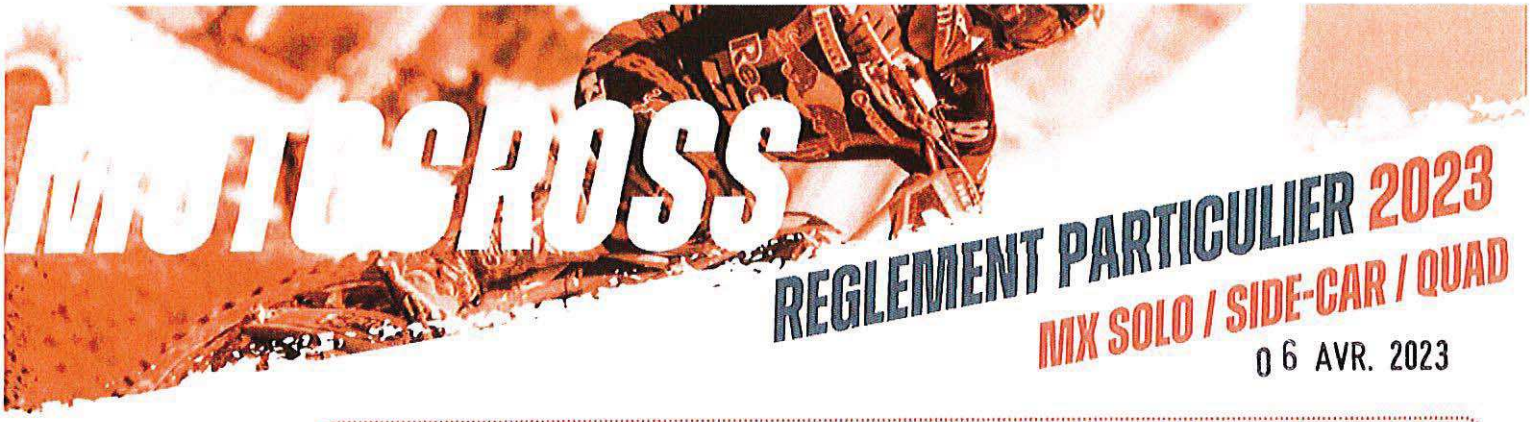

REGLEMENT PARTICULIER 2023

MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD

06 AVR. 2023

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : Motocross de l' oisans
E-mail : motocross.oisans38@gmail.com
Téléphone : 0621280173
Organisateur technique : Motocross de l' oisans
N° d'épreuve FFM : 197
Date : 04/06/2023
Lieu : Bourg d' Oisans

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DUVERT PHILIPPE	Licence : 214674
Président du Jury ou Arbitre*	GAUZY PASCAL	Licence : 079468
Membre du Jury	LAYNEY CYRILLE	Licence : 103761
Membre du Jury	BELLAVOINE SABRINA	Licence : 231139
Commissaire technique responsable	CACHELEUX JEROME	Licence : 057497
Responsable du chronométrage	SEGOUIN ELILANE	Licence : 022141

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
MXF	13 ANS		125CC/250 4T/450CC	110€
VETERAN	40 ANS	-	125CC/250 4T/450CC	45€
QUAD	13 ANS	-	125CC - 700CC	45€
SIDE-CAR CROSS	16 ANS PI	60 ANS	350CC - 750CC	45€
	15 ANS PA	60 ANS		

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☒ OUI (*75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place*)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Bourgeois, Jean-Baptiste**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche ..... **CHU Grenoble**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) ..... **55 min**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..... **Motocross de l' Oisans**

Adresse ..... **Chemin de la catonne, 38520 Bourg d' Oisans**

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **40**

En manche : **40**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **30**

En manche : **30**

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1555m

Largeur minimum de la piste ..... **5 m**

Largeur de la grille ..... **30 m**

Longueur de la ligne droite de départ **80**

Nombre d'OCP* **19**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
DATE : 11/03/2023	DATE : 27 AVR. 2023	DATE : 03/05/2023
	LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN Tél : 04 75 55 22 50	NUMÉRO : 23/0466
		FÉDÉRATION FRANÇAISE MOTO 74 Avenue Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00 ffm@ffmoto.org ffmoto.org

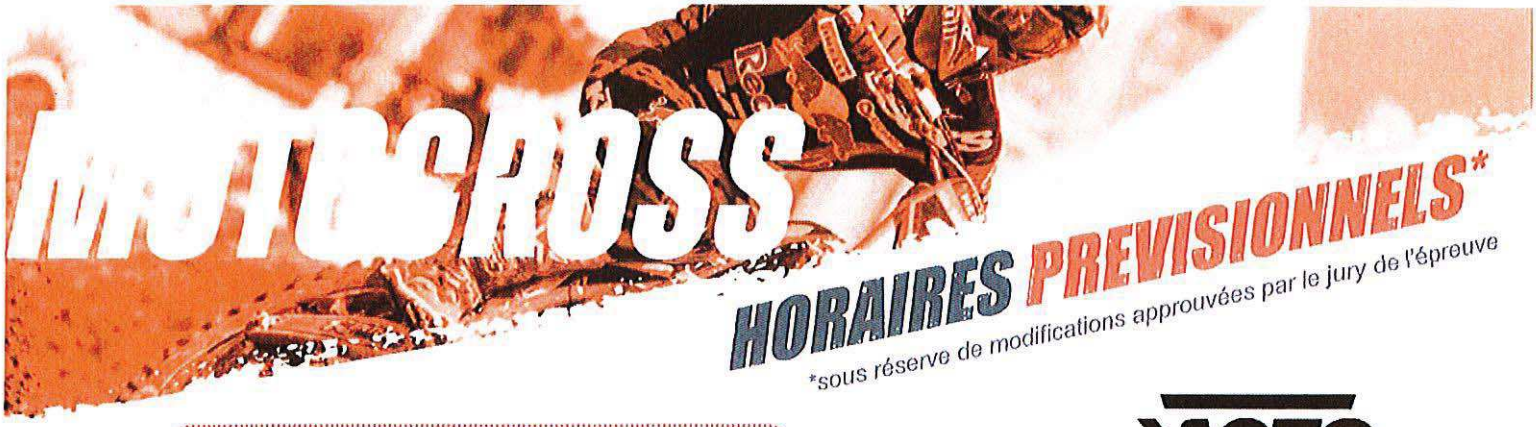

Moto-Club : Motocross de l' oisans

Date : 03/06/2023

Lieu : BOURG D' OISANS

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
15H00	20H00	Contrôles administratifs	MXF / LIGUE	5H00
15H00	20H00	Contrôles techniques	MXF / LIGUE	

FÉDÉRATION FRANÇAISE MOTO

RÈGLEMENT PARTICULIER 2023

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Moto-Club : Motocross de l' oisans
Date : 04/03/2023
Lieu : BOURG D' OISANS

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
6H30	8H00	Contrôles administratifs	LIGUE	1H30
7H30	7H45		BRIEFING COMISSAIRES	15 MIN
7H45	8H00		MISE EN PLACE COMISSAIRES	15 MIN
8H00	-	Briefing pilotes	MXF	-
8H00	8H10	Essais Libres	QUAD	10 MIN
8H15	8H25	Essais Libres	VETERAN	10 MIN
8H30	8H50	Essais Libres	MXF / GROUPE-A	20 MIN
8H55	9H00	Test de départs	MXF / GROUPE-A	5 MIN
9H10	9H30	Essais Libres	MXF / GROUPE-B	20 MIN
9H35	9H40	Test de départs	MXF / GROUPE-B	5 MIN
9H45	9H55	Essais Libres	SIDE-CAR	10 MIN
10H00	10H15	Essais Qualificatifs	QUAD	15 MIN
10H15	10H35	Entracte		
10H35	10H55	Essais Qualificatifs	MXF / GROUPE-A	20 MIN
11H00	11H20	Essais Qualificatifs	MXF / GROUPE-B	20 MIN
11H25	11H40	Essais Qualificatifs	VETERAN	15 MIN
11H45	12H00	Essais Qualificatifs	SIDE-CAR	15 MIN
12H00	13H00	Repas	ARROSAGE	1H00
13H00	13H15		MISE EN PLACE COMISSAIRE	15 MIN
13H15	13H45	Manche 1	QUAD	20 MIN + 1T
13H50	14H00	Tour de reconnaissance	MXF	10 MIN
14H00	14H30	Manche 1	MXF	20 MIN + 2T
14H35	14H55	Manche 1	VETERAN	15 MIN + 1T
15H00	15H25	Manche 1	SIDE-CAR	15 MIN +1T
15H30	15H40	Tour de reconnaissance	MXF	10 MIN
15H4O	16H10	Manche 2	MXF	20 MIN + 2T
16H10	16H35	Entracte	ARROSAGE	25MIN
16H15	16H35	Remise des Prix	MXF	20 MIM
16H35	17H05	Manche 2	QUAD	20 MIN + 1T
17H10	17H35	Manche 2	VETERAN	15 MIN + 1T
17H40	18H05	Manche 2	SIDE-CAR	15 MIN + 1T

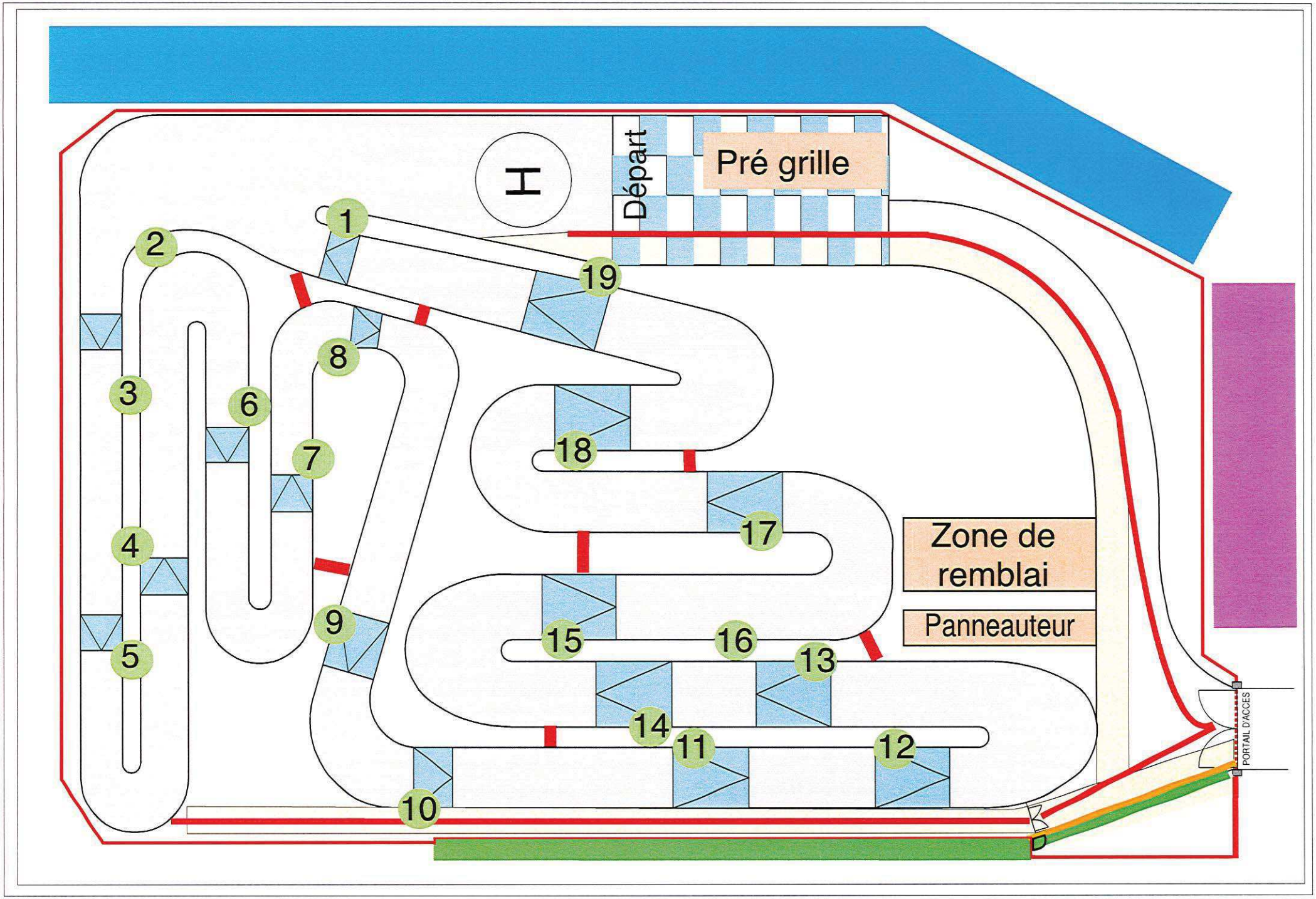
H
Départ
Pré grille
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
Zone de remblai
Panneauteur
PORTAIL D'ACCES